

## CSASCR MARDI 7 OCTOBRE 2025 – COMPTE RENDU

---

- **Création d'un bureau en charge du pilotage des rémunérations des agents de l'État**

La mission risque audit a rendu un rapport en octobre 2024 consacré aux services liaisons rémunérations (SLR). La mission a dressé deux principaux constats :

- l'organisation et le pilotage des SLR doivent être rationalisés,
- l'accompagnement de l'activité doit être renforcé pour garantir la maîtrise de la mission de paye.

Pour ce faire, un nouveau bureau en administration centrale est créé. Il est chargé du pilotage des rémunérations des agents de l'État et de la mise en oeuvre du plan d'action. Ce plan d'action s'inscrit dans un contexte d'évolutions réglementaires importantes, d'une modernisation du système d'information et de l'objectif d'étendre fortement le champ de la paye à façon (offre de service dédiée aux établissements publics de l'État). C'est un domaine très technique dont il faut accroître la visibilité.

Ce nouveau bureau sera intégré à la sous-direction 2FCE-2. Il s'agit de la création du bureau 2FCE-2C qui s'occupera de la paye et sera mis en place à compter du 01/01/2026 (date souhaitée). Les besoins en effectifs strictement imputables à la création de cette structure, couverts par redéploiement, sont évalués à un administrateur de l'État (chef de bureau). Par ailleurs du fait de la charge induite par la mise en oeuvre du plan d'action, les effectifs du bureau seront complétés d'un emploi de catégorie A en charge de la paye à façon et de trois ETP temporaires pour accompagner la création du PNSR et renforcer l'animation. Le PNSR (12 emplois) a un rôle d'intervenant au 1<sup>er</sup> niveau sur la formation, les obligations déclaratives... Les autres emplois (28) seront pourvus grâce aux équipes de l'actuel pôle « rémunérations » du bureau 2FCE-2A.

De nouveaux espaces seront nécessaires et seront installés au sein du bâtiment Necker.

Le transfert du pôle rémunérations se fera le volontariat et les agents seront libérés de leur obligation de séjour.

- **Organisation de la mission échanges automatiques d'informations (mission EAI)**

La mission EAI, créée en juin 2024, est composée du 12 agents structuré de façon unique.

Son domaine est l'échange d'informations avec les partenaires européens et du monde. Le but du projet est d'améliorer et de développer les échanges à venir.

Le projet consiste en la création de deux sections au sein de la MEAI avec à la tête de chaque section un IP. Ces derniers seront sous l'autorité d'un AFIPA, chef de la mission.

Des recrutements sont envisagés pour permettre de renforcer chacune des deux sections sur des sujets structurants (la réforme de la fiscalité internationale et la mise en oeuvre des échanges automatiques sur les crypto-actifs). Se rajoute la proposition de recrutement d'un data-scientist afin d'améliorer la qualité des échanges automatiques de la DGFIP.

L'objectif de la création des deux sections est de clarifier l'organigramme pour les autres services de la DGFIP et de faciliter le pilotage de la mission.

**La CFTC sera vigilante sur le fait que la charge de travail ne soit pas modifiée par cette nouvelle organisation.**

- **Point d'étape sur la DTNum**

Il y a 2 événements marquants : la réorganisation du service et le déménagement au Xylo qui est en cours. Il y a eu un renouvellement et une stabilisation au niveau de l'encadrement. La réorganisation du service a été difficile. L'objectif est de travailler sur le collectif et d'arriver à un projet de services. Il faut arriver à avoir un schéma d'ensemble en ayant une vision à long terme. La DTNum est le premier service à déménager au Xylo avec une entrée dans les locaux le lundi 13 octobre. Des problèmes ont eu lieu le 7 octobre sur la connexion informatique, en raison du déménagement, et font perdre à une partie des agents une journée de travail. Une solution sera trouvée afin de ne pas pénaliser les agents.

La mise à jour de l'annuaire sur Ulysse devrait être faite selon l'organigramme fonctionnel qui donne la nature de la mission.

**La CFTC sera vigilante sur l'implantation du service dans les nouveaux locaux et sur la mise en place de cette nouvelle culture du travail tournée vers le collectif.**

- **Situation des agents du bureau DIE-3A**

Il y a eu 3 événements récents sur l'ambiance de travail et un problème managérial. La première alerte a été donnée par ensemble de personnel en mai 2025 auquel aucune réponse au courrier envoyée n'a été apportée. Puis, 2 fiches de signalement ont été effectuées en juillet 2025. Un entretien a eu lieu avec la cheffe de bureau concernée en septembre 2025. Des mesures organisationnelles vont être mises en place. La cheffe de bureau devient chargée de mission jusqu'à la fin de sa période contractuelle prévue en février 2026. Le management va être fait pour l'instant par le sous-directeur.

**La CFTC a demandé qu'un point de suivi soit fait DIE-3A. En effet, il faut avoir un compte rendu de l'évolution des conditions de travail et de la santé du collectif dans ce service.**



Ce service va être inscrit dans l'offre de service et dans le GT Duerp.

- **Point sur l'organisation des bureaux BSI1, DP1 (DPRH) et DP7**

Améliorer la cohérence et le bureau de gestion de maintenance et le bureau des directions de projets n'est pas un mode de ré-organisation. Les conséquences du plan d'activité annuelle se font de septembre à décembre. Les projets en matière RH arrivent en période d'atterrissage. Ainsi, il est question d'organiser au mieux les équipes projets RH, dont ne font pas partie la DP7, en fin de fabrication

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N'hésitez pas à les contacter : [cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr)**